



Extrait du Registre des Délibérations

Séance du Comité Syndical du 7 Septembre 2015

2015
09
07

DCS n° 2015-14

Date de convocation :
25 Août 2015

Délégués en exercice : 32

Titulaires : 17
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 11

Quorum : 17

Votants : 21

L'an deux mille quinze, le sept septembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. BANACHE - M. BEL - M. BELLEGARDE - M. BISCARRAT - M. CASTELLI -
Mme DELAFONTAINE - M. FAVIER - M. FENOUIL - M. GABERT - M. GAMARD -
M. GARCIA - M. GROS - Mme JULIEN - M. LANGLADE - M. MANETTI - M. MARQUOT
M. PERRAND - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SOLER - M. TERRISSE

ETAIENT EXCUSES :

M. ANASTASY - M. BELLEVILLE - Mme HELLE - M. GRANIER

ETAIENT ABSENTS :

M. AVRIL - M. CHALUT - Mme LORHO - M. MOUREAU - M. MUS - M. SANDEVOIR

Secrétaire de séance : M. André ROCHE

OBJET : Modification de la composition de la CAO

Rapporteur : M. Christian RANDOULET

Le rapporteur expose :

Par délibération n° 2014-19 en date du 30 juin 2014, le Comité Syndical a désigné les membres composant la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

La CAO est présidée par le président M. Christian RANDOULET et son représentant est M. Thierry LAGNEAU, 1^{er} Vice-président.

Or, M. Thierry LAGNEAU a décidé de renoncer à son poste de 1^{er} vice-président.

Il convient donc de désigner le remplaçant de M. LAGNEAU comme représentant de M. RANDOULET, Président.



Syndicat Mixte
pour le SCOT
du Bassin de Vie
d'Avignon

2015
21 09 15

Après avoir entendu le rapporteur,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE COMITE SYNDICAL,

- **DESIGNE** M. Stéphane GARCIA, élu 1^{er} Vice-président du Syndicat par délibération précédente n° 2015-13, comme représentant du Président à la Commission d'Appel d'Offres,
- **APPROUVE** la composition de la CAO comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Christian RANDOULET	M. Stéphane GARCIA
Mme Cécile HELLE	Mme Renée JULIEN
M. Christian GROS	M. Xavier BELLEVILLE
M. Patrick MANETTI	M. Michel TERRISSE
M. Georges BEL	M. Joris HEBRARD
M. Louis BISCARRAT	Mme Carole DELAFONTAINE

Les suppléants sont dans l'ordre de la liste dès qu'un titulaire est absent.

Vote du Comité :

- POUR : 21
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président

Christian RANDOULET

Acte publié le : 21/09/2015

